

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

**E X T R A I T****du****Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 11 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 05 juillet 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mrs le Dr Stéphane MAUCLAIR - André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI (à partir de 19h20), Adjointes - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - M. Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs. Julien DUBOIS - Grégory RENDE.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Axelle VERDIERE-BARGAOUI (jusqu'à 19h20) - Laure FAUDEMÉR - M. Bruno JANOT - Mmes Marie-Constance BERTHELON - Nadine PEYRIN.

**POUVOIRS :**

Mme Christine BASLY-LAPEGUE donne pouvoir à Mme le Maire

M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN

Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Anne SERRE (de la délibération n°1 à 10 incluse)

Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS

M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR

Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

**OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE L'ORCHESTRE A L'ECOLE DE SAUGNAC ET CAMBRAN**

La commune de Saugnac-et-Cambran a mis en place depuis septembre 2018 un « Orchestre à l'école », pour une durée de 3 ans. Ce dispositif a pour objectif le développement de la pratique de la musique au sein des établissements scolaires, notamment au travers de toute action permettant la création, le financement et le développement de la diffusion des « Orchestres à l'école ».

Le but est l'épanouissement musical des élèves dans un projet collectif qui est d'apprendre à jouer d'un instrument de musique pendant trois années consécutives, du CE2 au CM2, au sein d'un orchestre et ce, sur le temps scolaire, avec des professeurs de musique de conservatoire.

Depuis cette date et pour une durée de 3 ans, la ville de Dax met à disposition de la ville de Saugnac et Cambran 4 professeurs d'enseignement artistique du conservatoire pour assurer les cours de musique durant le temps scolaire.

A partir de septembre 2019, la commune de Saugnac-et-Cambran souhaite développer les cours qu'elle propose aux élèves des écoles. Aussi, suite à sa demande la ville de Dax mettra à sa disposition un assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe du conservatoire supplémentaire, à compter du 01/09/2019 pour une durée de 2 ans, à hauteur d'une heure par semaine, durant les 36 semaines de classe de chacune des années scolaires.

Conformément aux conditions de droit commun concernant la mise à disposition des agents (décret n° 2008-580 du 18 juin 2008) et suite à l'accord préalable des deux autorités territoriales, le conseil municipal de Dax doit être informé de ce projet.

Les conditions en sont traduites dans une convention définissant entre autres : la nature des activités exercées, les conditions d'emploi, les modalités de contrôle et d'évaluation des activités, les règles de préavis pour cessation anticipée, ainsi que le remboursement des rémunérations.

L'agent concerné a donné son accord pour cette mise à disposition et la commission administrative paritaire émettra un avis lors de sa réunion du 03/07/2019.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VALERIANE ALEXANDRE, CONSEILLERE MUNICIPALE  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

PREND ACTE du projet de mise à disposition d'un assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, auprès de la commune de Saugnac-et-Cambran.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention afférente ci-annexée.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20190711-2750-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 12 Juillet 2019*

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».